

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES FINANCES

***DEPÔT DE LA DECLARATION D'EMPLOYEUR
SUR SUPPORT MAGNETIQUE***

CAHIER DES CHARGES

ANNÉE 2012

REMARQUES IMPORTANTES

Le présent cahier des charges définit les caractéristiques techniques des supports magnétiques relatifs aux déclarations d'employeur de l'année 2012 (déclarations à déposer en 2013).

Les modifications intervenues par rapport au cahier des charges antérieur (celui de 2006) et compléments d'informations sont repérées par un tramage grisé.

L'attention des déclarants est appelée sur la nécessité d'un respect scrupuleux des normes définies dans le présent cahier des charges au niveau de la structure et du contenu des enregistrements.

Il est à indiquer que les modifications apportées dans ce cahier des charges ont touché essentiellement :

L'ajout d'une nouvelle annexe pour les ristournes commerciales et non commerciales (annexe VI),

La mise à jour de certaines annexes par l'ajout de nouvelles colonnes et par conséquent la taille des enregistrements a été augmentée de 15 caractères (elle passe de 374 à 389 caractères),

Le nombre d'enregistrements du fichier récapitulatif a passé de 31 à 35 enregistrements.

PRESENTATION PHYSIQUE DES INFORMATIONS

1. Caractéristiques techniques des supports de transmission de données :

A. Introduction :

La déclaration d'employeur est composée de :

- **Un tableau récapitulatif**, contenant les totaux des retenues à la source opérées durant une année,
- **L'annexe I** relative aux traitements, salaires, pensions et rentes viagères payés,
- **L'annexe II** relative aux montants servis à des résidents en Tunisie au titre des honoraires, commissions, courtages, rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale, loyers, loyers des hôtels, honoraires servis à des personnes soumises au régime réel, jetons de présence, plus-value immobilière,
- **L'annexe III** relative aux revenus des capitaux mobiliers, intérêts des comptes spéciaux d'épargne et intérêts des prêts,
- **L'annexe IV** relative aux montants servis à des personnes non résidentes ou non établies en Tunisie au titre des honoraires, loyers, commissions, courtages, redevances, jetons de présence, plus-value immobilière, valeurs mobilières à l'exception des parts des actions et des plus values provenant de la cession des valeurs mobilières,
- **L'annexe V** relative aux autres montants servis et soumis à la retenue à la source,
- **L'annexe VI** relative aux ristournes commerciales et non commerciales.

Chaque contribuable doit obligatoirement présenter le tableau récapitulatif de la déclaration, et doit fournir uniquement les annexes comportant des montants ayant supportés des retenues.

Chaque partie doit être présentée dans un fichier indépendant.

B. Les supports de transmission de données acceptés :

Le seul support accepté est le CDROM.

C. Caractéristiques générales :

Un support peut contenir un ou plusieurs fichiers, autrement dit un support doit contenir le fichier récapitulatif de la déclaration d'employeur ainsi que l'ensemble des fichiers relatifs aux annexes à déposer.

Les fichiers doivent être présentés selon les caractéristiques suivantes :

- Codage **ASCII**,
- de **type séquentiel**,
- non compressés,
- non créés à l'aide d'un outil de sauvegarde et de restauration,
- chaque enregistrement du fichier récapitulatif de la déclaration d'employeur doit être de longueur **38 caractères**,
- chaque enregistrement d'un fichier annexe doit être de longueur **389 caractères**,
- la longueur du nom du fichier récapitulatif de la déclaration d'employeur est de 9 caractères. Il doit obéir à la structure suivante :

Nom du fichier	D	E	C	E	M	P	_		
Numéro caractère	1	2	3	4	5	6	7	8	9

- Le nom du fichier doit commencer par « DECEMP_ ».
- Les caractères numéros 8 et 9 indiquent l'année au titre de laquelle est déposée la déclaration. Ils peuvent prendre les valeurs suivantes : 12 pour désigner l'année 2012, etc. ...
- La longueur des noms des fichiers relatifs aux annexes est de 13 caractères. Ils doivent obéir à la structure suivante:

Nom du fichier	A	N	X	E	M	P	_		_			_	
Numéro caractère	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

- Le nom du fichier doit commencer par « ANXEMP_ ».
- Les caractères numéro 7, 9 et 12 sont des « _ ».
- Le caractère numéro 8 indique le numéro de l'annexe à laquelle correspond le fichier. Il prend les valeurs suivantes :
 - 1 = annexe 1,
 - 2 = annexe 2,
 - 3 = annexe 3,
 - 4 = annexe 4,
 - 5 = annexe 5,
 - 6 = annexe 6.
- Les caractères numéros 10 et 11 indiquent l'année au titre de laquelle est déposée la déclaration. Ils doivent prendre les mêmes valeurs que celles prises par les caractères 8 et 9 du nom du fichier récapitulatif de la déclaration.
- Le caractère numéro 13 indique la partie d'un même fichier annexe partitionné sur plusieurs supports. Il est égal à « 1 » pour un fichier qui tient sur un même support.

Ainsi, pour la déclaration de l'année 2012, nous aurons :

- DECEMP_12 pour désigner le fichier relatif au tableau récapitulatif de la déclaration,
- ANXEMP_1_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 1,

- ANXEMP_2_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 2,
- ANXEMP_3_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 3,
- ANXEMP_4_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 4,
- ANXEMP_5_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 5,
- ANXEMP_6_12_1 pour désigner le fichier relatif à l'annexe 6.

2. Structure des fichiers :

A. Structure du fichier récapitulatif de la déclaration d'employeur :

Le fichier récapitulatif de la déclaration d'employeur comporte obligatoirement **35** enregistrements:

N° Enregistrement	Code Enregistrement	Libellé Enregistrement
1	DECEMP00	Entête fichier.
2	DECEMP01	Traitements, salaires, pensions et rentes viagères ayant subi une retenue à la source selon le régime commun.
3	DECEMP02	Traitements et salaires ayant subi une retenue à la source au taux de 20%.
4	DECEMP03	Honoraires, Commissions, Courtages, Loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales servis aux personnes physiques résidentes.
5	DECEMP04	Honoraires, Commissions, Courtages, Loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales servis aux personnes morales résidentes.
6	DECEMP05	Honoraires, Commissions, Courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales servis aux personnes physiques non résidentes.
7	DECEMP06	Honoraires, Commissions, Courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales servis aux personnes morales non résidentes.
8	DECEMP07	Honoraires servis aux personnes morales et aux personnes physiques soumises au régime réel et rémunérations servies aux artistes et créateurs.
9	DECEMP08	Honoraires servis aux bureaux d'études exportateurs.
10	DECEMP09	Loyers des Hotels
11	DECEMP10	Autres revenus payées à des personnes physiques non établies et non domiciliées.
12	DECEMP11	Autres revenus payées à des personnes morales non établies et non domiciliées.
13	DECEMP12	Intérêts des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et de la CENT.

N° Enregistrement	Code Enregistrement	Libellé Enregistrement
14	DECEMP13	Revenus des autres capitaux mobiliers servis aux personnes physiques résidentes.
15	DECEMP14	Revenus des autres capitaux mobiliers servis aux personnes morales résidentes.
16	DECEMP15	Revenus des autres capitaux mobiliers servis aux personnes physiques non résidentes.
17	DECEMP16	Revenus des autres capitaux mobiliers servis aux personnes morales non résidentes.
18	DECEMP17	Revenus des valeurs mobilières servis aux non établis et non domiciliés.
19	DECEMP18	Jetons de présence servis à des personnes physiques résidentes.
20	DECEMP19	Jetons de présence servis à des personnes morales résidentes.
21	DECEMP20	Jetons de présence servis à des personnes physiques non résidentes.
22	DECEMP21	Jetons de présence servis à des personnes morales non résidentes.
23	DECEMP22	Rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale.
24	DECEMP23	Intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie.
25	DECEMP24	Prix de cession déclaré dans l'acte (Plus-value Immobilière) pour les résidents.
26	DECEMP25	Prix de cession déclaré dans l'acte (Plus-value Immobilière) pour les non résidents Personnes Physiques.
27	DECEMP26	Prix de cession déclaré dans l'acte (Plus-value Immobilière) pour les non résidents Personnes Morales.
28	DECEMP27	Retenue à la source au titre des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes physiques.
29	DECEMP28	Retenue à la source au titre des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes morales.
30	DECEMP29	Retenue à la source de la TVA au titre des montants dépassant 1000 dinars (TTC) payés par les établissements et les entreprises publics.
31	DECEMP30	Retenue à la source de la TVA au titre des opérations réalisées avec les personnes n'ayant pas un établissement en Tunisie.

N° Enregistrement	Code Enregistrement	Libellé Enregistrement
32	DECEMP31	Honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montages ou des services de contrôle connexes ou d'autres services et travaux pour une durée ne dépassant pas 6 mois.
33	DECEMP32	Plus value de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes physiques non établies et non résidentes.
34	DECEMP33	Plus value de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes morales non établies et non résidentes.
35	DECEMP34	Fin de fichier.

B. Structure des fichiers annexes de la déclaration d'employeur :

Tous les fichiers correspondants aux annexes de la déclaration d'employeur doivent comporter :

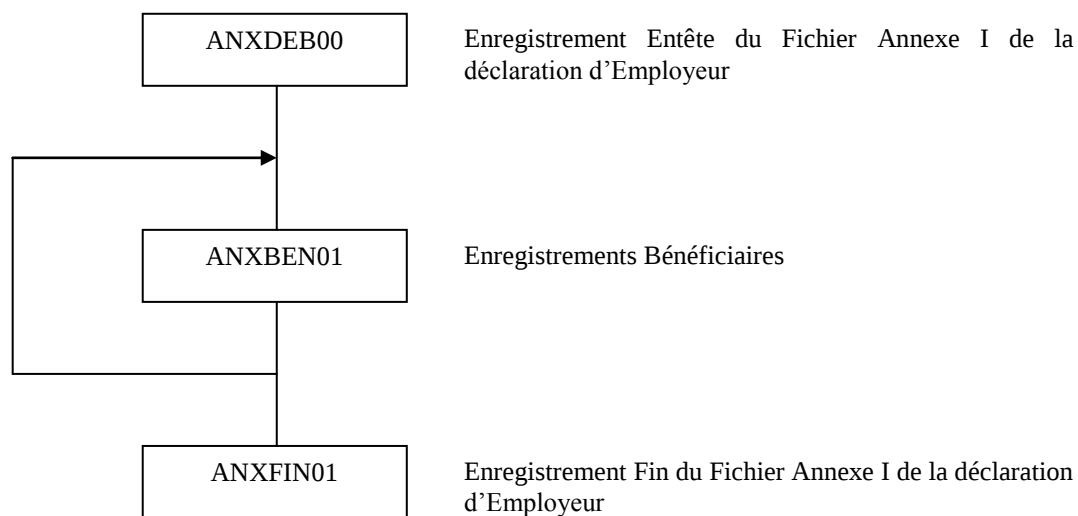
Un enregistrement entête de fichier de type ANXDEB00, suivi d'un ou de plusieurs enregistrements bénéficiaires de type :

- ANXBEN01 pour les bénéficiaires de l'annexe I,
- ANXBEN02 pour les bénéficiaires de l'annexe II,
- ANXBEN03 pour les bénéficiaires de l'annexe III,
- ANXBEN04 pour les bénéficiaires de l'annexe IV,
- ANXBEN05 pour les bénéficiaires de l'annexe V,
- ANXBEN06 pour les bénéficiaires de l'annexe VI,
-

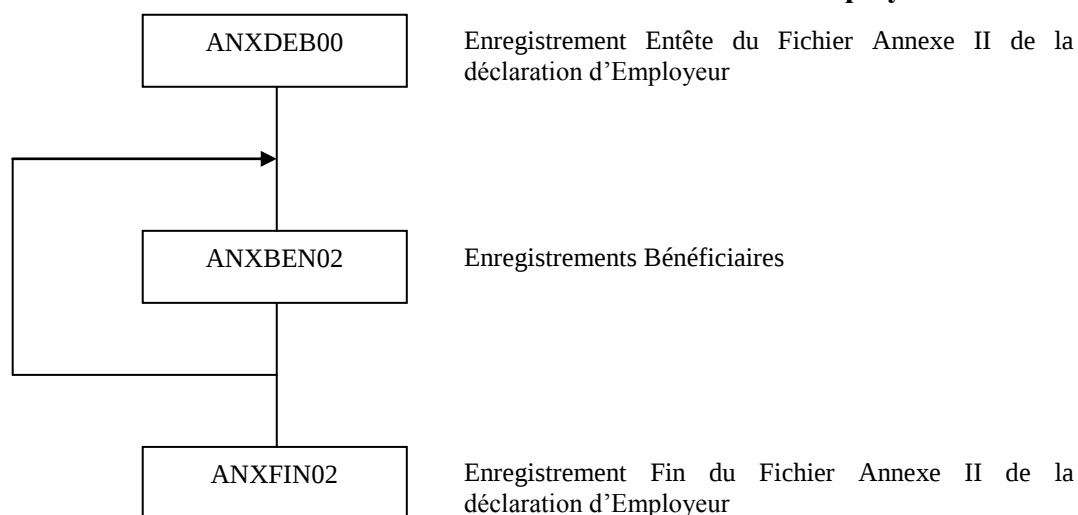
Et terminés par un seul enregistrement fin de fichier de type :

- ANXFIN01 pour l'annexe I,
- ANXFIN02 pour l'annexe II,
- ANXFIN03 pour l'annexe III,
- ANXFIN04 pour l'annexe IV,
- ANXFIN05 pour l'annexe V,
- ANXFIN06 pour l'annexe VI.

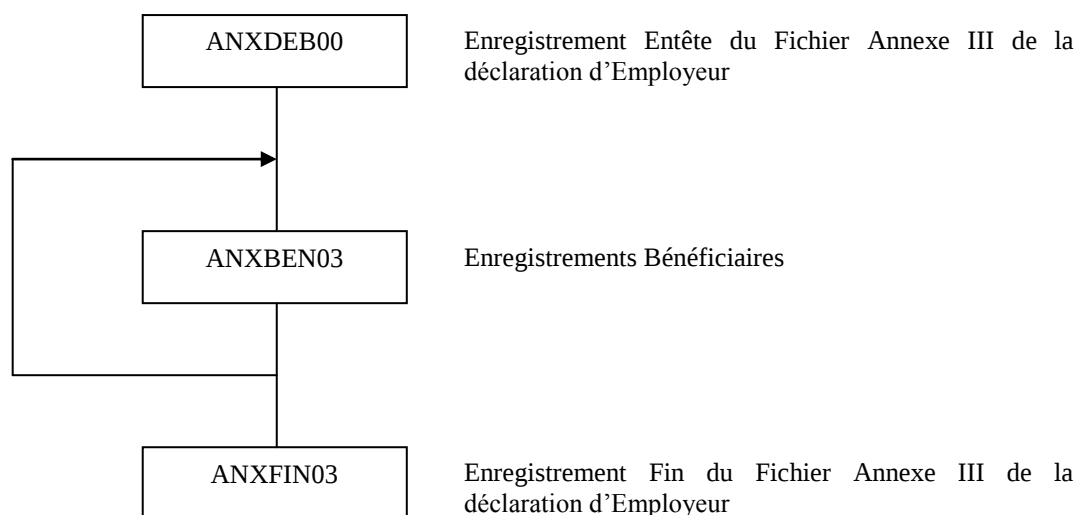
Structure du fichier relatif à l'annexe I de la déclaration d'employeur :



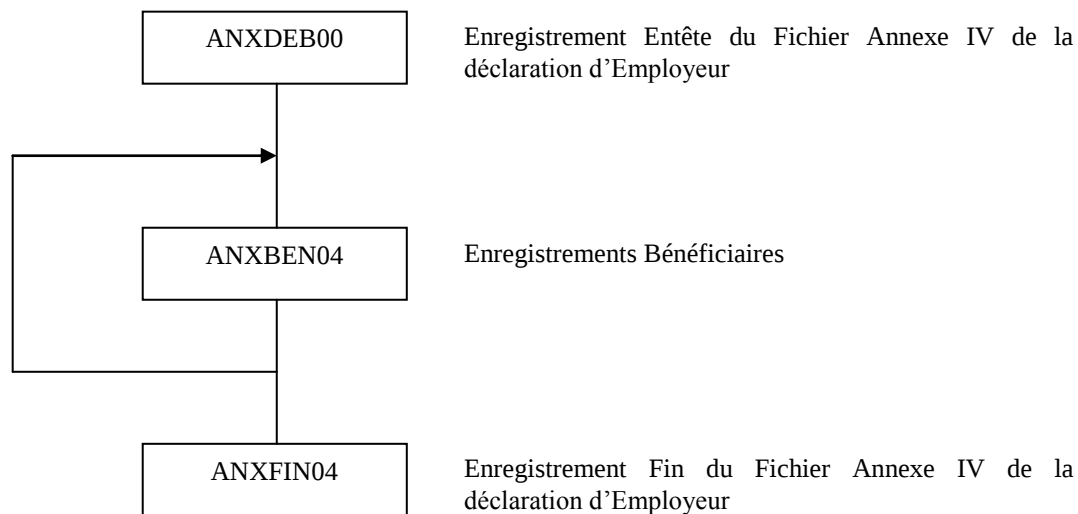
Structure du fichier relatif à l'annexe II de la déclaration d'employeur :



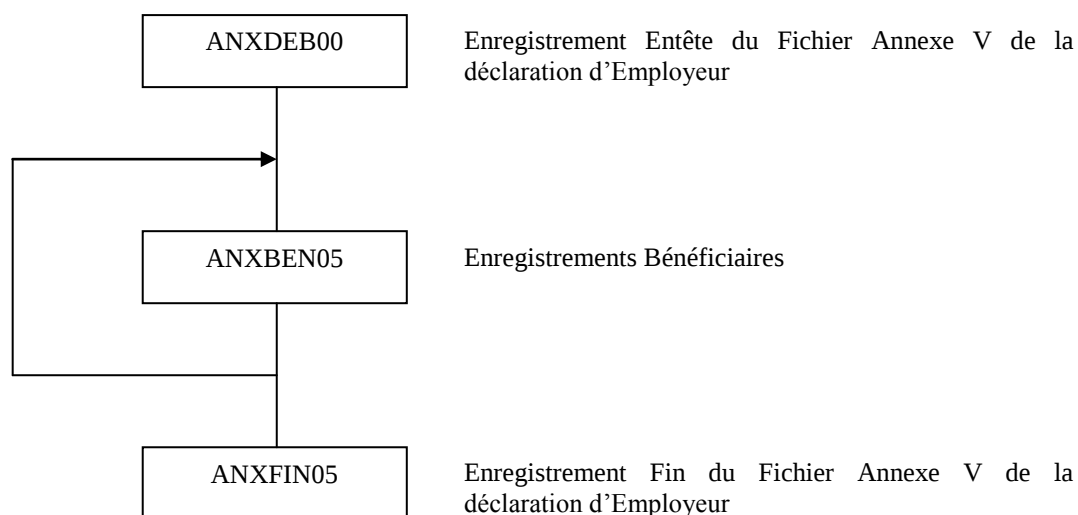
Structure du fichier relatif à l'annexe III de la déclaration d'employeur :



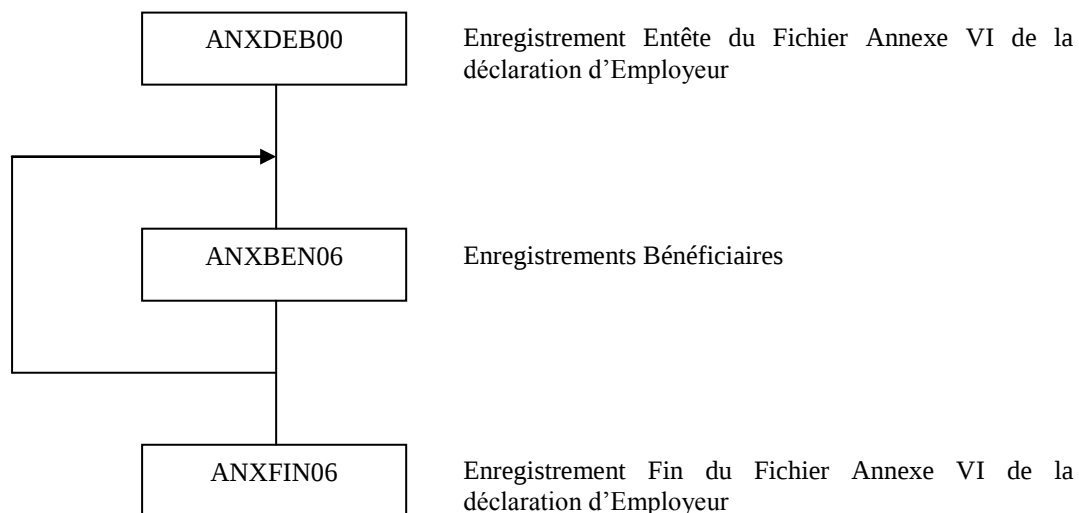
Structure du fichier relatif à l'annexe IV de la déclaration d'employeur :



Structure du fichier relatif à l'annexe V de la déclaration d'employeur :



Structure du fichier relatif à l'annexe VI de la déclaration d'employeur :



3. Fiches descriptives des enregistrements :

Les tableaux suivants décrivent les schémas des différents enregistrements relatifs aux fichiers de la déclaration d'employeur. Etant donné, qu'un enregistrement est composé de zones. Chaque tableau comprend 6 colonnes :

1. La colonne « **Numéro Zone** » décrit le numéro d'ordre de chaque zone par enregistrement,
2. La colonne « **Désignation des informations** » décrit le libellé de la zone,
3. La colonne « **Long.** » décrit la longueur de la zone en nombre de caractères,
4. La colonne « **Position** » décrit la tranche de positions que la zone doit prendre dans l'enregistrement,
5. La colonne « **Type** » décrit le type de la zone, elle prend les valeurs suivantes :
 - X : si la zone est alphanumérique,
 - N : si la zone est numérique.
6. La colonne « **Observations** » décrit des observations pour chaque zone.

**Description des enregistrements du fichier
relatif au tableau récapitulatif de la déclaration
d'employeur**

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D000	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 000
D001	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7	4 à 10	N	Zone obligatoire
D002		1	11	X	Zone obligatoire
D003		1	12	X	Zone obligatoire
D004		3	13 à 15	N	Zone obligatoire
D005	Exercice	4	16 à 19	X	Zone obligatoire
D006	Code présence de l'annexe I	1	20	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D007	Code présence de l'annexe II	1	21	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D008	Code présence de l'annexe III	1	22	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D009	Code présence de l'annexe IV	1	23	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D010	Code présence de l'annexe V	1	24	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D011	Code présence de l'annexe VI	1	25	X	Zone obligatoire, elle doit prendre les valeurs : 0 : Annexe déposé, 1 : Annexe non déposé.
D012	Zone réservée	14	26 à 38	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP01 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D010	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 010
D011	Total assiette des traitements, salaires, pensions et rentes viagères portant une retenue à la source selon le régime commun.	15	4 à 18	N	
D012	Zone réservée	5	19 à 23	N	00000
D013	Total retenues opérées au titre des traitements, salaires, pensions et rentes viagères selon le régime commun.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP02 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D020	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 170
D021	Total assiette des traitements et salaires ayant subi une retenue à la source de 20%.	15	4 à 18	N	
D022	Zone réservée	5	19 à 23	N	00000
D023	Total retenues opérées au titre des traitements et salaires ayant subi une retenue à la source de 20%.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP03 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D030	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 021
D031	Total assiette honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales servis aux personnes physiques établies et domiciliées.	15	4 à 18	N	
D032	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D033	Total retenues opérées au titre des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes physiques établies et domiciliées	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP04 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D040	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 022
D041	Total assiette honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes morales établies et domiciliées	15	4 à 18	N	
D042	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D043	Total retenues opérées au titre des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes morales établies et domiciliées	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP05 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D050	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 023
D051	Total assiette honoraires, commissions, courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes physiques non établies et non domiciliées.	15	4 à 18	N	
D052	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D053	Total retenues opérées au titre des honoraires, commissions, courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes physiques non établies et non domiciliées	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP06 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D060	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 024
D061	Total assiette honoraires, commissions, courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes morales non établies et non domiciliées.	15	4 à 18	N	
D062	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D063	Total retenues opérées au titre des honoraires, commissions, courtages et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis aux personnes morales non établies et non domiciliées.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP07 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D070	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 030
D071	Total assiette Honoraires servis aux personnes morales et aux personnes physiques soumises au régime réel, et rémunérations servies aux artistes et créateurs.	15	4 à 18	N	
D072	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00500
D073	Total retenues opérées au titre des honoraires servis aux personnes morales et aux personnes physiques soumises au régime réel, et rémunérations servies aux artistes et créateurs.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP08 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D080	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 180
D081	Total assiette honoraires servis aux bureaux d'études exportateurs.	15	4 à 18	N	
D082	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00250
D083	Total retenues au titre des honoraires servis aux bureaux d'études exportateurs.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP09 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D090	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 040
D091	Total assiette loyers des hôtels	15	4 à 18	N	
D092	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00500
D093	Total retenues opérées au titre des loyers des hôtels	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP10 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D100	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 051
D101	Total assiette autres revenus servis à des personnes physiques non établies et non domiciliées.	15	4 à 18	N	
D102	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D103	Total retenues opérées au titre des autres revenus servis à des personnes physiques non établies et non domiciliées.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP11 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D110	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 052
D111	Total assiette autres revenus servis à des personnes morales non établies et non domiciliées.	15	4 à 18	N	
D112	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D113	Total retenues opérées au titre des autres revenus servis à des personnes morales non établies et non domiciliées.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP12 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D120	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 060
D121	Total assiette intérêts des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et de la CENT.	15	4 à 18	N	
D122	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	02000
D123	Total retenues opérées au titre des intérêts des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et de la CENT.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP13 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D130	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 071
D131	Total assiette revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes physiques résidentes	15	4 à 18	N	
D132	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	02000
D133	Total retenues opérées au titre des revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes physiques résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP14 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D140	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 072
D141	Total assiette revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes morales résidentes	15	4 à 18	N	
D142	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	02000
D143	Total retenues opérées au titre des revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes morales résidentes	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP15 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D150	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 073
D151	Total assiette revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes physiques non résidentes	15	4 à 18	N	
D152	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	02000
D153	Total retenues opérées au titre des revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes physiques non résidentes	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP16 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D160	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 074
D161	Total assiette revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes morales non résidentes	15	4 à 18	N	
D162	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	02000
D163	Total retenues opérées au titre des revenus des autres capitaux mobiliers revenants aux personnes morales non résidentes	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP17 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D170	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 080
D171	Total assiette valeurs mobilières servies aux non résidents à l'exception des parts des actions et des plus values provenant de la cession des valeurs mobilières.	15	4 à 18	N	
D172	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D173	Total retenues opérées au titre des valeurs mobilières servies aux non résidents à l'exception des parts des actions et des plus values provenant de la cession des valeurs mobilières.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP18» :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D180	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 091
D181	Total assiette jetons de présence servis à des personnes physiques résidentes.	15	4 à 18	N	
D182	Taux de la retenue opérée.	5	19 à 23	N	02000
D183	Total retenues opérées au titre des jetons de présence servis à des personnes physiques résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP19 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D190	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 092
D191	Total assiette jetons de présence servis à des personnes morales résidentes.	15	4 à 18	N	
D192	Taux de la retenue opérée.	5	19 à 23	N	02000
D193	Total retenues opérées au titre des jetons de présence servis à des personnes morales résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP20» :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D200	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 093
D201	Total assiette jetons de présence servis à des personnes physiques non résidentes.	15	4 à 18	N	
D202	Taux de la retenue opérée.	5	19 à 23	N	02000
D203	Total retenues opérées au titre des jetons de présence servis à des personnes physiques non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP21 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D210	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 094
D211	Total assiette jetons de présence servis à des personnes morales non résidentes.	15	4 à 18	N	
D212	Taux de la retenue opérée.	5	19 à 23	N	02000
D213	Total retenues opérées au titre des jetons de présence servis à des personnes morales non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP22 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D220	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 100
D221	Total assiette des rémunérations servies aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale.	15	4 à 18	N	
D222	Taux de la retenue opérée.	5	19 à 23	N	01500
D223	Total retenues opérées au titre des rémunérations servies aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP23 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D230	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 110
D231	Total assiette intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie	15	4 à 18	N	
D232	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00500
D233	Total retenues au titre des intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP24 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D240	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 121
D241	Total assiette prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les résidents	15	4 à 18	N	
D242	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00250
D243	Total retenues sur le prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les résidents	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP25 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D250	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 122
D251	Total assiette prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les Personnes Physiques non résidentes.	15	4 à 18	N	
D252	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00250
D253	Total retenues sur le prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les Personnes Physiques non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP26 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D260	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 123
D261	Total assiette Prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les Personnes Morales non résidentes.	15	4 à 18	N	
D262	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01500
D263	Total retenues sur le prix de cession déclaré dans l'acte (plus-value immobilière) pour les Personnes Morales non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP27 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D270	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 131
D271	Total assiette des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars (TTC) et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes physiques.	15	4 à 18	N	
D272	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00150
D273	Total retenues opérées au titre des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars (TTC) et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes physiques.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP28 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D280	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 132
D281	Total assiette des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars (TTC) et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes morales.	15	4 à 18	N	
D282	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	00150
D283	Total retenues opérées au titre des montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars (TTC) et des montants payés par les établissements et les entreprises publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC) servis à des personnes morales.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP29 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D290	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 140
D291	Total assiette TVA au titre des montants égaux ou supérieurs à 1000 dinars (TTC) payés par les établissements et les entreprises publics.	15	4 à 18	N	
D292	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	05000
D293	Total retenues sur la TVA au titre des montants égaux ou supérieurs à 1000 dinars (TTC) payés par les établissements et les entreprises publics.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP30 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D300	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 150
D301	Total assiette TVA au titre des opérations réalisées avec des personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie	15	4 à 18	N	
D302	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	10000
D303	Total retenues sur la TVA au titre des opérations réalisées avec des personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP31 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D310	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 160
D311	Total assiette des honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montage ou des services de contrôles connexes ou d'autres services et travaux pour une période ne dépassant pas 6 mois.	15	4 à 18	N	
D311	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	
D312	Total retenues opérées au titre des honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montage ou des services de contrôles connexes ou d'autres services et travaux pour une période ne dépassant pas 6 mois.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP32 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D320	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 191
D321	Total assiette plus values de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes physiques non établies et non résidentes.	15	4 à 18	N	
D321	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	01000
D322	Total retenues opérées au titre des plus values de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes physiques non établies et non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP33 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D330	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 192
D331	Total assiette plus values de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes morales non établies et non résidentes.	15	4 à 18	N	
D331	Taux de la retenue opérée	5	19 à 23	N	03000
D332	Total retenues opérées au titre des plus values de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation effectuées par les personnes morales non établies et non résidentes.	15	24 à 38	N	

Fiche descriptive - Enregistrement « DECEMP34» :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
D341	Type enregistrement	3	1 à 3	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur 999
D342	Zone réservée	20	4 à 23	X	=espaces
D343	Total général des retenues opérées.	15	24 à 38	N	

**Description des enregistrements du fichier
relatif à l'annexe I de la déclaration
d'employeur**

Traitements, salaires, pensions et rentes viagères payés

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E1 .
E001 E002 E003 E004	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7 1 1 3	3 à 9 10 11 12 à 14	N X X N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An1 .
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
E011 E012 E013 E014	Dernière adresse contribuable déclarant Ville Rue Numéro Code postal	40 72 4 4	109 à 148 149 à 220 221 à 224 225 à 228	X X N N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN01 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
A100	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur L1 .
A101	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal	7	3 à 9	N	
A102		1	10	X	
A103		1	11	X	
A104		3	12 à 14	N	
A105	Exercice	4	15 à 18	X	
A106	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A107	Type identifiant du bénéficiaire	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 2 : Numéro de la carte d'identité nationale, 3 : Numéro de la carte du séjour pour les étrangers
A108	Identifiant bénéficiaire Numéro de la carte d'identité nationale ou Numéro de la carte de séjour pour les étrangers	13	26 à 38	X	
A109	Nom et prénom du bénéficiaire	40	39 à 78	X	
A110	Emploi occupé du bénéficiaire	40	79 à 118	X	
A111	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A112	Situation familiale du bénéficiaire	1	239	N	elle prend les valeurs : 1 : célibataire 2 : marié 3 : divorcé 4 : veuf
A113	Nombre d'enfants à charge	2	240 à 241	N	
A114	Date début de la période de travail	8	242 à 249	N	
A115	Date fin de la période de travail	8	250 à 257	N	
A116	Durée de la période en nombre de jours	3	258 à 260	N	
A117	Revenu imposable	15	261 à 275	N	
A118	Valeur des avantages en nature	15	276 à 290	N	
A119	Total du revenu brut imposable	15	291 à 305	N	
A120	Revenu réinvesti	15	306 à 320	N	
A121	Montant des retenues opérées selon le régime commun	15	321 à 335	N	
A122	Montant des retenues opérées au taux de 20%	15	336 à 350	N	
A123	Montant net servi	15	351 à 365	N	
A124	Zone réservée	24	366 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN01 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T100	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle doit prendre la valeur T1 .
	Identifiant contribuable déclarant				
T101	- Matricule	7	3 à 9	N	
T102	- Clé	1	10	X	
T103	- Catégorie du déclarant	1	11	X	
T104	- Numéro d'établissements secondaires	3	12 à 14	N	
T105	Exercice	4	15 à 18	X	
T106	Zone réservée	242	19 à 260	X	=espaces
T107	Total revenus imposables	15	261 à 275	N	
T108	Total avantages en nature	15	276 à 290	N	
T109	Total revenus bruts imposables	15	291 à 305	N	
T110	Total revenus réinvestis	15	306 à 320	N	
T111	Total retenues opérées selon le régime commun	15	321 à 335	N	
T112	Total retenues opérées au taux de 20%	15	336 à 350	N	
T113	Total nets servis	15	351 à 365	N	
T114	Zone réservée	24	366 à 389	X	=espaces

Description des enregistrements du fichier relatif à l'annexe II de la déclaration d'employeur

Montants servis à des résidents en Tunisie au titre des honoraires, commissions, courtages, rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale, loyers, loyers des hôtels, honoraires servis à des personnes soumises au régime réel, jetons de présence, plus-value immobilière.

REMARQUE IMPORTANTE

Les honoraires, commissions, courtages, les rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale doivent être déclarés dans le cas où une retenue à la source a été opérée au cours de l'exercice et dans le cas de leur comptabilisation en charge même s'il n'y a pas eu un paiement.

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E2 .
E001	Identifiant contribuable déclarant				
E001	- Matricule Fiscal	7	3 à 9	N	
E002	- Clé du matricule fiscal	1	10	X	
E003	- Catégorie contribuable	1	11	X	
E004	- Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	3	12 à 14	N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An2
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
	Dernière adresse contribuable déclarant				
E011	Ville	40	109 à 148	X	
E012	Rue	72	149 à 220	X	
E013	Numéro	4	221 à 224	N	
E014	Code postal	4	225 à 228	N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN02 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A200	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur L2 .
A201	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal	7	3 à 9	N	
A202	- Clé du matricule fiscal	1	10	X	
A203	- Catégorie contribuable	1	11	X	
A204	- Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	3	12 à 14	N	
A205	Exercice	4	15 à 18	X	
A206	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A207	Type identifiant bénéficiaire	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 1 : Matricule fiscal 2 : Numéro de la carte d'identité nationale
A208	Identifiant bénéficiaire Matricule fiscal ou Numéro de la carte d'identité nationale	13	26 à 38	X	
A209	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	40	39 à 78	X	
A210	Activité du bénéficiaire	40	79 à 118	X	
A211	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A212	Type des montants servis au titre des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations des activités non commerciales.	1	239	N	Zone obligatoire elle prend les valeurs: 1 : Pour les honoraires 2 : Pour les commissions 3 : Pour les courtages 4 : Pour les loyers 5 : Pour les rémunérations au titre des activités non commerciales 0 : Dans le cas où le montant brut est nul
A213	Le Montant brut des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations des activités non commerciales.	15	240 à 254	N	
A214	Honoraires servis aux sociétés et aux personnes physiques soumises au régime réel	15	255 à 269	N	
A215	Jetons de présence	15	270 à 284	N	
A216	Rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale	15	285 à 299	N	
A217	Plus-value immobilière (prix de l'immeuble déclaré dans l'acte)	15	300 à 314	N	
A218	Loyers des Hôtels payés aux sociétés et aux personnes physiques soumises au régime réel	15	315 à 329	N	
A219	Rémunérations servies aux artistes et créateurs	15	330 à 344	N	
A220	Honoraires servis aux bureaux d'études exportateurs	15	345 à 359	N	
A221	Montant des retenues opérées	15	360 à 374	N	
A222	Montant net servi	15	375 à 389	N	

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN02 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T200	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur T2.
T201	Identifiant contribuable déclarant				
T202	- Matricule	7	3 à 9	N	
T203	- Clé	1	10	X	
T204	- Catégorie du déclarant	1	11	X	
T205	- Numéro d'établissement secondaire	3	12 à 14	N	
T206	Exercice	4	15 à 18	X	
T207	Zone réservée	221	19 à 239	X	=espaces
T208	Total honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales servis.	15	240 à 254	N	
T209	Total honoraires servis aux sociétés et aux personnes physiques soumises au régime réel.	15	255 à 269	N	
T210	Total jetons de présence	15	270 à 284	N	
T211	Total des rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale.	15	285 à 299	N	
T212	Total plus-value immobilière	15	300 à 314	N	
T213	Total Loyers des Hôtels	15	315 à 329	N	
T214	Total rémunérations servies aux artistes et créateurs	15	330 à 344	N	
T215	Total honoraires servis aux bureaux d'études exportateurs	15	345 à 359	N	
T216	Total retenues opérées	15	360 à 374	N	
T217	Total nets servis	15	375 à 389	N	

Description des enregistrements du fichier relatif à l'annexe III de la déclaration d'employeur

**Revenus des capitaux mobiliers, intérêts des comptes spéciaux
d'épargne et intérêts des prêts.**

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E3 .
E001 E002 E003 E004	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7 1 1 3	3 à 9 10 11 12 à 14	N X X N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An3 .
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
E011 E012 E013 E014	Dernière adresse contribuable déclarant Ville Rue Numéro Code postal	40 72 4 4	109 à 148 149 à 220 221 à 224 225 à 228	X X N N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN03 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A300	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur L3 .
	Identifiant contribuable déclarant				
A301	- Matricule Fiscal	7	3 à 9	N	
A302	- Clé du matricule fiscal	1	10	X	
A303	- Catégorie contribuable	1	11	X	
A304	- Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	3	12 à 14	N	
A305	Exercice	4	15 à 18	X	
A306	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A307	Type identifiant bénéficiaire	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 1 : Matricule Fiscal, 2 : Numéro de la carte d'identité nationale, 3 : numéro de la carte de séjour pour les étrangers, 4 : Identifiant des personnes non domiciliées ni établies en Tunisie.
A308	Identifiant du bénéficiaire	13	26 à 38	X	
A309	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	40	39 à 78	X	
A310	Activité du bénéficiaire	40	79 à 118	X	
A311	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A312	Intérêts des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et de la CENT	15	239 à 253	N	
A313	Intérêts des autres capitaux mobiliers	15	254 à 268	N	
A314	Intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie	15	269 à 283	N	
A315	Montant des retenues opérées	15	284 à 298	N	
A316	Montant net servi	15	299 à 313	N	
A317	Zone réservée	76	314 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN03 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T300	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur T3 .
T301	Identifiant contribuable déclarant - Matricule	7	3 à 9	N	
T302	- Clé	1	10	X	
T303	- Catégorie du déclarant	1	11	X	
T304	- Numéro d'établissement secondaire	3	12 à 14	N	
T305	Exercice	4	15 à 18	X	
T306	Zone réservée	220	19 à 238	X	=espaces
T307	Total des intérêts des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et de la CENT	15	239 à 253	N	
T308	Total des intérêts des autres capitaux mobiliers	15	254 à 268	N	
T309	Total des intérêts des prêts payés aux établissements bancaires non établis en Tunisie	15	269 à 283	N	
T310	Total des montants des retenues opérées	15	284 à 298	N	
T311	Total du net servi	15	299 à 313	N	
T312	Zone réservée	76	314 à 389	X	=espaces

Description des enregistrements du fichier relatif à l'annexe IV de la déclaration d'employeur

Montants servis à des personnes non résidentes ou non établies en Tunisie au titre des honoraires, loyers, redevances, jetons de présence, plus-value immobilière, valeurs mobilières à l'exception des parts des actions et des plus values provenant de la cession des valeurs mobilières.

REMARQUE IMPORTANTE

Les honoraires, commissions, courtages, les rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale doivent être déclarés dans le cas où une retenue à la source a été opérée au cours de l'exercice et dans le cas de leur comptabilisation en charge même s'il n'y a pas eu un paiement.

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E4 .
E001 E002 E003 E004	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7 1 1 3	3 à 9 10 11 12 à 14	N X X N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An4 .
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
E011 E012 E013 E014	Dernière adresse contribuable déclarant Ville Rue Numéro Code postal	40 72 4 4	109 à 148 149 à 220 221 à 224 225 à 228	X X N N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN04 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A400	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle doit prendre la valeur L4 .
A401	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7	3 à 9	N	
A402		1	10	X	
A403		1	11	X	
A404		3	12 à 14	N	
A405	Exercice	4	15 à 18	X	
A406	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A407	Nature de l'identifiant	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 3 : numéro de la carte de séjour pour les étrangers. 4 : Identifiant des personnes non domiciliées ni établies en Tunisie.
A408	Identifiant bénéficiaire	13	26 à 38	X	
A409	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	40	39 à 78	X	
A410	Activité du bénéficiaire	40	79 à 118	X	
A411	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A412	Type des Montants servis au titre des honoraires, commissions, courtages, loyers, activités non commerciales et autres revenus	1	239	N	Zone obligatoire elle prend les valeurs: 1 : Pour les honoraires 2 : Pour les commissions 3 : Pour les courtages 4 : Pour les loyers 5 : Pour les rémunérations au titre des activités non commerciales 6 : Pour les autres revenus 0 : Dans le cas où le montant but est nul
A413	Taux des Montants servis au titre des honoraires, commissions...	5	240 à 244	N	
A414	Montant brut servi au titre des honoraires, commissions...	15	245 à 259	N	
A415	Taux des honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montage ou des services de contrôles connexes ou d'autres services et travaux pour une période ne dépassant pas 6 mois.	5	260 à 264	N	
A416	Montant des honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montage ou des services de contrôles connexes ou d'autres services et travaux pour une période ne dépassant pas 6 mois.	15	265 à 279	N	
A417	Taux de plus-value immobilière.	5	280 à 284	N	
A418	Montant de la plus-value immobilière.	15	284 à 299	N	
A419	Taux des revenus des valeurs mobilières et jetons de présence.	5	300 à 304	N	

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A420	Revenus des valeurs mobilières et jetons de présence.	15	305 à 319	N	
A421	Taux de plus-value de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation	5	320 à 324	N	
A422	Montant plus-value de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation	15	325 à 339	N	
A423	Montant des retenues opérées	15	340 à 354	N	
A424	Montant net servi	15	355 à 369	N	
A425	Zone Réservee	20	370 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN04 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T400	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur T4 .
T401	Identifiant contribuable déclarant - Matricule - Clé - Catégorie du déclarant - Numéro de l'établissement secondaire	7	3 à 9	N	
T402		1	10	X	
T403		1	11	X	
T404		3	12 à 14	N	
T405	Exercice	4	15 à 18	X	
T406	Zone réservée	221	19 à 239	X	= espaces
T407	Zone réservée	5	240 à 244	N	= 00000
T408	Total des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations au titre des activités non commerciales, servis à des non-résidents	15	245 à 259	N	
T409	Zone réservée	5	260 à 264	N	= 00000
T410	Total des honoraires servis aux personnes non résidentes qui réalisent des travaux de construction ou des opérations de montage ou des services de contrôles connexes ou d'autres services et travaux pour une période ne dépassant pas 6 mois.	15	265 à 279	N	
T411	Zone réservée	5	280 à 284	N	= 00000
T412	Total de plus-value immobilière	15	285 à 299	N	
T413	Zone réservée	5	300 à 304	N	= 00000
T414	Total des revenus des valeurs mobilières et jetons de présence	15	305 à 319	N	
T415	Zone réservée	5	320 à 324		
T416	Total plus-value de cession des actions, des parts sociales ou des parts de fonds prévues par la législation	15	325 à 339		
T417	Total retenues opérées	15	340 à 354	N	
T418	Total nets servis	15	355 à 369	N	
T419	Zone réservée	20	370 à 389	X	= espaces

Description des enregistrements du fichier relatif à l'annexe V de la déclaration d'employeur

Autres montants payés et soumis à la retenue à la source.

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E5 .
E001 E002 E003 E004	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7 1 1 3	3 à 9 10 11 12 à 14	N X X N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An5 .
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
E011 E012 E013 E014	Dernière adresse contribuable déclarant Ville Rue Numéro Code postal	40 72 4 4	109 à 148 149 à 220 221 à 224 225 à 228	X X N N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN05 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A500	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle doit prendre la valeur L5 .
	Identifiant contribuable déclarant				
A501	- Matricule Fiscal	7	3 à 9	N	
A502	- Clé du matricule fiscal	1	10	X	
A503	- Catégorie contribuable	1	11	X	
A504	- Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	3	12 à 14	N	
A505	Exercice	4	15 à 18	X	
A506	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A507	Nature de l'identifiant	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 1 : Matricule fiscal, 2 : Numéro de la carte d'identité nationale, 3 : Carte de séjour pour les étrangers, 4 : Identifiant des personnes non domiciliées ni établies en Tunisie.
A508	Identifiant bénéficiaire	13	26 à 38	X	
A509	Nom et prénom ou raison sociale	40	39 à 78	X	
A510	Activité	40	79 à 118	X	
A511	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A512	Montants payés supérieurs ou égaux à 2000 dinars et les montants payés par les établissements publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC)	15	239 à 253	N	
A513	Retenues sur les montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars et des montants payés par les établissements publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC)	15	254 à 268	N	
A514	Montants payés par les entreprises et les établissements publics dépassant les 1000 dinars (TTC) et soumis à la retenue à la source au titre de la TVA.	15	269 à 283	N	
A515	Retenues sur la TVA au titre des montants dépassant 1000 dinars (TTC), payés par les entreprises et les établissements publics.	15	284 à 298	N	
A516	Montants servis au titre des opérations réalisées avec les personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie et dont la retenue à la source au titre de la TVA est de 100%.	15	299 à 313	N	

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A517	Retenues opérées sur les montants servis au titre des opérations réalisées avec les personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie et dont la retenue à la source au titre de la TVA est de 100%.	15	314 à 328	N	
A518	Montant net servi	15	329 à 343	N	
A519	Zone Réservee	46	344 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN05 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T500	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur T5 .
T501	Identifiant contribuable déclarant - Matricule - Clé Catégorie du déclarant - Numéro de l'établissement secondaire	7	3 à 9	N	
T502		1	10	X	
T503		1	11	X	
T504		3	12 à 14	N	
T505	Exercice	4	15 à 18	X	
T506	Zone réservée	220	19 à 238	X	=espaces
T507	Total des montants payés supérieurs ou égaux à 2000 dinars et des montants payés par les établissements publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC).	15	239 à 253	N	
T508	Total des retenues sur les montants supérieurs ou égaux à 2000 dinars et les montants payés par les établissements publics supérieurs ou égaux à 1000 dinars (TTC)	15	254 à 268	N	
T509	Total des montants payés par les entreprises et les établissements publics dépassant les 1000 dinars (TTC) et soumis à la retenue à la source au titre de la TVA.	15	269 à 283	N	
T510	Total des retenues sur la TVA au titre des montants dépassant 1000 dinars (TTC), payés par les entreprises et les établissements publics.	15	284 à 298	N	
T511	Total des montants servis au titre des opérations réalisées avec les personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie et dont la retenue à la source au titre de la TVA est de 100%.	15	299 à 313	N	
T512	Total des retenues sur les montants servis au titre des opérations réalisées avec les personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie et dont la retenue à la source au titre de la TVA est de 100%.	15	314 à 328	N	
T513	Total nets servis	15	329 à 343	N	
T514	Zone réservée	46	344 à 389	X	=espaces

Description des enregistrements du fichier relatif à l'annexe VI de la déclaration d'employeur

Ristournes commerciales et non commerciales.

Fiche descriptive - Enregistrement « ANXDEB00 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
E000	Type enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: E6 .
E001 E002 E003 E004	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7 1 1 3	3 à 9 10 11 12 à 14	N X X N	
E005	Exercice	4	15 à 18	X	
E006	Type du document	3	19 à 21	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur: An6 .
E007	Code acte	1	22	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 0 : Spontané, 1 : Régularisation. 2 : redressement
E008	Nombre total de bénéficiaires	6	23 à 28	N	
E009	Nom et prénom ou Raison sociale contribuable déclarant	40	29 à 68	X	
E010	Activité contribuable déclarant	40	69 à 108	X	
E011 E012 E013 E014	Dernière adresse contribuable déclarant Ville Rue Numéro Code postal	40 72 4 4	109 à 148 149 à 220 221 à 224 225 à 228	X X N N	
E015	Zone réservée	161	229 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXBEN06 » :

Numéro Zone	Désignation des informations	Long.	Positions	Type	Observations
A600	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle doit prendre la valeur L6 .
A601	Identifiant contribuable déclarant - Matricule Fiscal - Clé du matricule fiscal - Catégorie contribuable - Numéro de l'établissement secondaire du contribuable	7	3 à 9	N	
A602		1	10	X	
A603		1	11	X	
A604		3	12 à 14	N	
A605	Exercice	4	15 à 18	X	
A606	Numéro d'ordre	6	19 à 24	N	
A607	Nature de l'identifiant	1	25	N	Zone obligatoire, elle prend les valeurs : 1 : Matricule fiscal, 2 : Numéro de la carte d'identité nationale, 3 : Carte de séjour pour les étrangers, 4 : Identifiant des personnes non domiciliées ni établies en Tunisie.
A608	Identifiant bénéficiaire	13	26 à 38	X	
A609	Nom et prénom ou raison sociale	40	39 à 78	X	
A610	Activité	40	79 à 118	X	
A611	Dernière adresse du bénéficiaire	120	119 à 238	X	
A612	Montants des ristournes commerciales et non commerciales servies.	15	239 à 253	N	
A613	Zone Réservee	136	254 à 389	X	=espaces

Fiche descriptive - Enregistrement «ANXFIN06 » :

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Type	Observations
T600	Type d'enregistrement	2	1 à 2	X	Zone obligatoire, elle prend la valeur T6 .
T601	Identifiant contribuable déclarant - Matricule - Clé - Catégorie du déclarant - Numéro de l'établissement secondaire	7	3 à 9	N	
T602		1	10	X	
T603		1	11	X	
T604		3	12 à 14	N	
T605	Exercice	4	15 à 18	X	
T606	Zone réservée	220	19 à 238	X	=espaces
T607	Montants total des ristournes commerciales et non commerciales servies.	15	239 à 253	N	
T608	Zone réservée	136	254 à 389	X	=espaces

NOTICE EXPLICATIVE

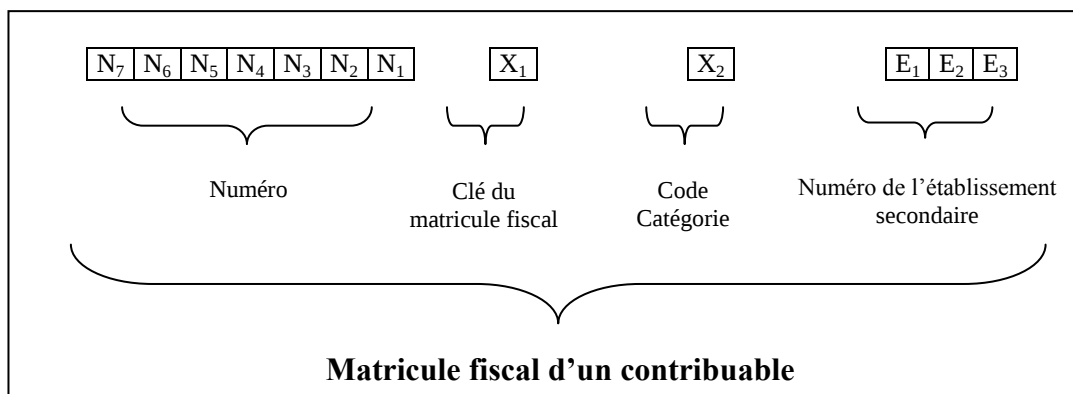
1. Remarques générales:

- Toute zone non renseignée doit être initialisée par des espaces si elle est de type alphanumérique ou par des zéros si elle est de type numérique.
 - Lorsqu'une zone est non totalement remplie, l'information doit être cadrée à gauche et complétée à droite par des espaces si elle est définie en alphanumérique, ou cadrée à droite et complétée par des zéros si elle est définie en numérique.
- Les taux sont exprimés par deux positions décimales et trois positions entières (999V99 selon la norme Cobol). Par exemple 2,5% est à renseigner de la façon suivante : 00250.
- Les montants sont tous exprimés en millimes. Ils sont tous supérieurs ou égales à zéro. Aucun signe (+ ou -) n'est accepté. Aussi aucun séparateur : espace, « , », « . » n'est accepté.
 - Les dates doivent être au format « JJMMAAAA ».
 - Les totaux doivent correspondre à l'addition des montants qu'ils représentent.

2. Remarques relatives à la zone «Identifiant contribuable déclarant »

La zone désignée « Identifiant contribuable déclarant » permet d'identifier le contribuable propriétaire du fichier. Elle correspond à son matricule fiscal, telle que décrit dans la carte d'identification fiscale. La dite zone est obligatoire, et composée de 4 parties :

1. Le numéro matricule fiscal,
2. La clé du matricule fiscal,
3. Le code catégorie contribuable,
4. Le numéro d'établissement secondaire (qui doit être égal à **000**).



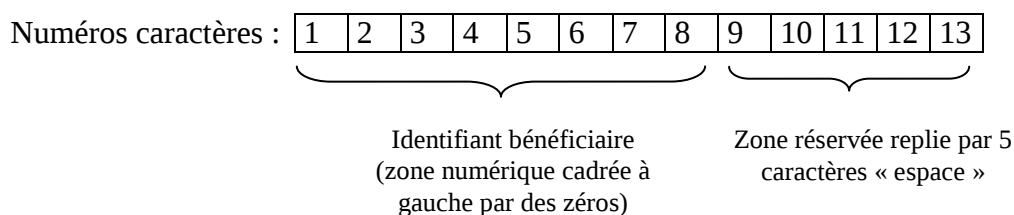
3. Remarques relatives à la zone «Identifiant bénéficiaire » :

La zone « Identifiant bénéficiaire » est obligatoire. Elle correspond à l'identifiant du contribuable bénéficiant des montants payés. Elle peut avoir, selon le cas, 4 valeurs :

1. **Un matricule fiscal**, si la zone « type identifiant » correspondante est égale à 1,
2. **Un numéro de carte d'identité nationale** si la zone « type identifiant » correspondante est égale à 2,
3. **Un numéro de carte de séjour** si la zone « type identifiant » correspondante est égale à 3,
4. **Un identifiant de personne non domiciliée ni établie en Tunisie** si la zone « type identifiant » correspondante est égale à 4.

Le matricule fiscal comprend 12 caractères. Les numéros CIN, numéro de carte de séjour et l'identifiant de personne non domiciliée ni établie en Tunisie comprennent chacun 7 caractères numériques.

Si le type identifiant bénéficiaire est égale à 2, 3 ou 4, alors la zone « identifiant bénéficiaire » doit obéir à la structure suivante :



Si le type identifiant bénéficiaire est égale à 1 alors la zone « identifiant bénéficiaire » doit obéir à la structure suivante :

